

L'emploi salarié privé est stable pour le 2^e trimestre consécutif en Hauts-de-France

Au 3^e trimestre 2023, les effectifs salariés des Hauts-de-France sont quasi stables (-0,0 %). Il s'agit du second trimestre consécutif où la croissance est atone. C'est l'une des 3 régions françaises avec le Centre-Val de Loire et le Grand-Est où les effectifs stagnent ; au niveau national, ils progressent de 0,2 % ce trimestre. Au sein des Hauts-de-France, seuls les départements de l'Oise et du Pas-de-Calais créent des emplois.

La réduction des effectifs intérimaires se poursuit et s'accroît ce trimestre (-2,6 % après -1,3 % au 2^e trimestre 2023). Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs n'évoluent plus depuis 2 trimestres.

Le secteur de l'hébergement et restauration reste bien orienté (+0,3 %) et affiche une progression soutenue sur un an, bien que 2 fois plus faible que celle observée un an plus tôt. Les effectifs du commerce continuent d'augmenter.

Après le léger recul au 2^e trimestre 2023, l'industrie reprend sa progression et gagne ainsi 620 postes en 3 mois.

La construction repart à la hausse, interrompant une baisse continue depuis 4 trimestres. Le bilan annuel reste néanmoins négatif.

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, les séries d'effectifs salariés produits dans le cadre de cette publication intègrent les apprentis.

Ralentissement confirmé des effectifs salariés au 3^e trimestre 2023.

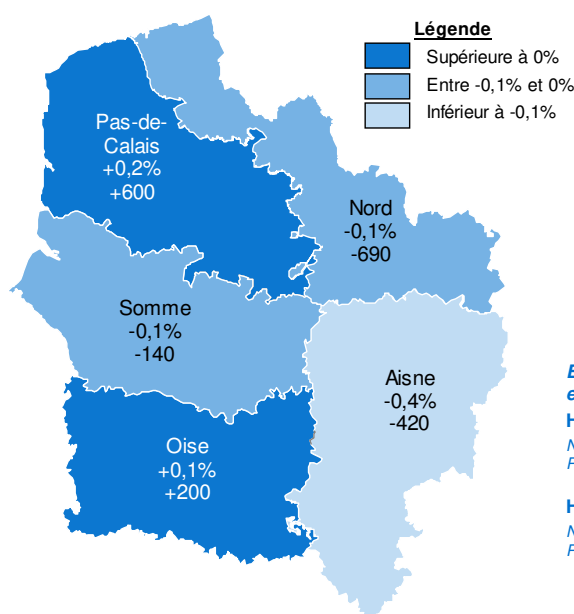
Au 3^e trimestre 2023, les effectifs salariés du secteur privé sont de nouveau quasi stables en Hauts-de-France (-500 postes sur les 1 553 100 comptabilisés, après -700 postes au 2^e trimestre). Au niveau national, ils progressent de 0,2 %. Sur un an, les effectifs augmentent de 0,1 % en région (+1 000 postes), poursuivant une tendance au ralentissement engagée depuis fin 2021.

La masse salariale soumise à cotisations continue de progresser ce trimestre (+0,7 %) à un rythme moins soutenu qu'au trimestre précédent (+1,1 %) et suit ainsi la tendance nationale. Le salaire moyen par tête (SMPT) régional s'élève à 2 571 €, en progression de 0,8 % sur un trimestre et de 4,2 % sur un an. En comparaison, les prix à la consommation hors tabac augmentent de 4,6 % sur un an. En intégrant les primes exceptionnelles non soumises à cotisations sociales (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime de partage de la valeur), le SMPT augmente de 0,6 % sur le trimestre.

La situation est contrastée selon les territoires. Si, au cours des 3 derniers mois, les effectifs salariés augmentent dans les départements du Pas-de-Calais et de l'Oise, ils se contractent dans les 3 autres départements de la région.

* y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (cf. Encadré 1). Le détail des évolutions des séries par secteur de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

CARTE 1 - Taux d'évolution trimestrielle et évolution trimestrielle en nombre des effectifs salariés privés par département



Évolution trimestrielle des effectifs salariés privés

Hauts-de-France : -0,0 %
 Nord - Pas-de-Calais : -0,0 %
 Picardie : -0,1 %

Hauts-de-France : -450
 Nord - Pas-de-Calais : -90
 Picardie : -360

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

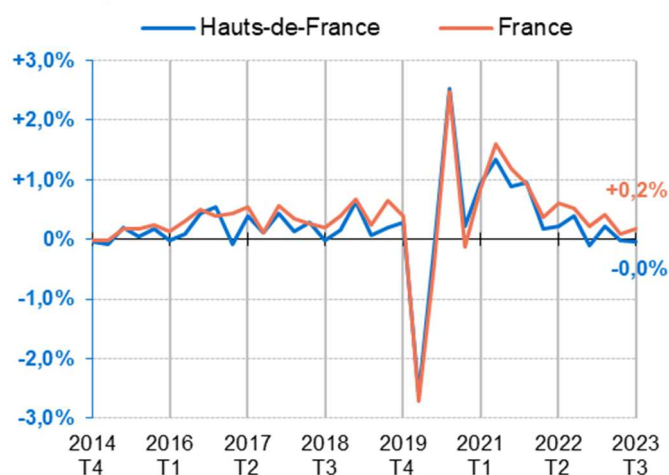
	Niveau 2023 T3	Évolutions trimestrielles (en %)					Évolution annuelle (en %)	
		2022 T3	2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3		
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1553,1	0,4	-0,1	0,2	0,0	0,0	0,1
	Masse salariale (en milliards d'€)	12	1,6	0,5	2,2	1,1	0,7	4,6
	SMPT (en €)	2 571	1,4	0,2	2,1	1,1	0,8	4,2
France	Emploi salarié (en millions)	20,2	0,5	0,2	0,4	0,1	0,2	0,9
	Masse salariale (en milliards d'€)	176,6	1,5	0,9	2,7	0,9	0,6	5,2
	SMPT (en €)	2 921	1,2	0,2	2,4	0,8	0,5	3,9

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 – Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le recours au travail intérimaire baisse pour le quatrième trimestre consécutif.

Au 3^e trimestre 2023, l'intérim continue de perdre des postes salariés, à un rythme plus important qu'aux précédents trimestres (- 2,6 % soit - 1 800 postes, après - 0,7 % et - 1,3 % au 1^{er} et 2^e trimestre). Sur un an, le nombre de postes intérimaires perdus s'élève à 4 400 postes, soit un recul (- 6,2 %) plus important qu'au niveau national (- 5 %).

Les effectifs sont stables dans les services.

Comme au trimestre précédent, les services hors intérim sont stables en région, alors qu'ils repartent à la hausse au niveau national (+ 0,2 %). La croissance annuelle des effectifs s'élève à 0,4 %, la plus faible progression depuis la crise sanitaire de 2020.

Le secteur des transports recrée des emplois ce trimestre (+ 0,4 % soit 510 postes créés), sans toutefois compenser les pertes du 2^e trimestre (- 0,5 %). L'action sociale et

hébergement médico-social, les activités juridiques de conseil et d'ingénierie ainsi que les activités financières et d'assurance confirment leur dynamisme et enregistrent les plus fortes augmentations ce trimestre (respectivement + 1 030 postes, + 150 postes et + 120 postes). Les activités scientifiques et techniques, l'éducation et les activités immobilières poursuivent leur repli avec des pertes respectives de 510, 210 et 150 postes salariés sur le dernier trimestre.

La croissance ralentit dans le commerce...

Les effectifs salariés du commerce marquent le pas ce trimestre (+ 0,1 % après la hausse de 0,3 % au 2^e trimestre), à la différence du national où la croissance accélère dans ce secteur (+ 0,4 % après + 0,1 %). Ce ralentissement régional est dû à la contraction des effectifs du commerce de détail (- 230 postes); le commerce de gros et le commerce et la réparation automobile restent bien orientés avec respectivement + 340 et + 230 postes créés au cours des 3 derniers mois.

... et dans l'hébergement et restauration.

Les effectifs salariés du secteur de l'hébergement et restauration progressent de 0,3 % au 3^e trimestre après un 2^e trimestre à 0,8 %. 240 postes sont ainsi créés au cours des 3 derniers mois. La hausse se concentre principalement dans le secteur de l'hébergement (+ 230 postes).

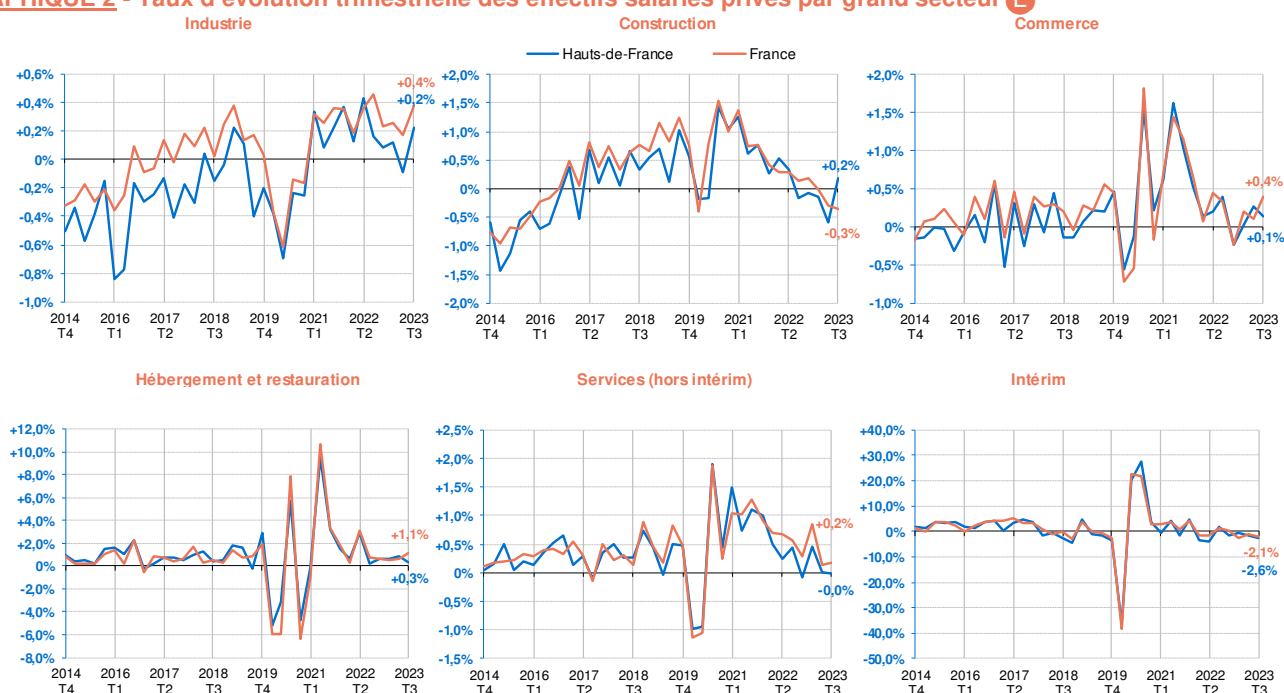
Comme au niveau national, c'est le secteur qui demeure le mieux orienté avec une croissance annuelle de ses effectifs salariés de 2,5 %. En France, elle s'établit à 3 %.

La construction connaît un léger rebond.

Après une baisse continue de ses effectifs salariés pendant 4 trimestres, la construction renoue avec la croissance (+ 0,2 % soit 200 postes créés au cours des 3 derniers mois). Cette éclaircie se concentre principalement dans les travaux de construction spécialisés et le génie civil (+ 0,3 %). Les effectifs de la construction de bâtiments se réduisent de nouveau (- 0,5 % au 3^e trimestre).

Comme au plan national, sur l'ensemble du secteur, le bilan annuel est négatif (- 0,6 % soit - 780 postes).

GRAPHIQUE 2 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



La hausse des effectifs reprend dans l'industrie.

Les effectifs industriels sont de nouveau en hausse ce trimestre (+ 0,2 % soit 630 postes créés) après le recul au trimestre précédent (- 0,1 %). Ils dépassent leur niveau d'un an auparavant de 0,3 %.

Les effectifs sont particulièrement dynamiques dans l'industrie agro-alimentaire (+ 0,6 % soit + 300 postes) après 3 trimestres atones, dans la fabrication d'équipements électriques (+ 2,1 % soit + 170 postes), dans la fabrication de machines et équipements (+ 1 % soit + 140 postes) et dans l'industrie pharmaceutique (+ 1,8 % soit + 140 postes). Ces 3 derniers

secteurs confirment la tendance à la hausse ; plus de 300 postes avaient été créés au cours du 2^e trimestre.

Comme au niveau national, la réduction des effectifs se poursuit dans l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux (- 0,6 % au 3^e trimestre soit - 180 postes).

La baisse des effectifs dans le secteur de la fabrication de matériels de transport se confirme (- 0,5 % soit - 180 postes au cours des 3 derniers mois après - 0,5 % au 2^e trimestre). Au sein du secteur, l'industrie automobile accuse un repli de 1 % sur le trimestre, soit une diminution de 250 postes. Les effectifs de l'industrie chimique se réduisent de nouveau ce trimestre (- 0,6 % soit - 100 postes), contrastant avec la tendance nationale.

TABLEAU 2 - Effectifs salariés privés par secteur d'activité

Secteurs	Hauts-de-France				France		
	Nombre au 30 septembre 2023 (en milliers)	Part au 30 septembre 2023	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part au 30 septembre 2023	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	282,1	18,2%	+0,2	+0,3	15,6%	+0,4	+1,0
Industries agro-alimentaires	52,3	3,4%	+0,6	+0,9	2,9%	+0,3	+0,7
Cokéfaction et raffinage	0,5	0,0%	+3,2	+1,8	0,0%	+0,6	+0,3
Equipements électriques, électroniques, informatiques	25,8	1,7%	+1,2	+3,6	2,1%	+0,6	+2,2
Fabrication de matériels de transport	34,0	2,2%	-0,5	-0,5	1,8%	+0,6	+1,0
Autres produits industriels	142,8	9,2%	+0,1	-0,3	7,0%	+0,2	+0,6
<i>Habillement, textile et cuir</i>	10,7	0,7%	+0,4	+0,3	0,5%	+0,7	+2,5
<i>Bois et papier</i>	14,4	0,9%	+0,5	+0,5	0,8%	-0,3	-1,3
<i>Industrie chimique</i>	16,9	1,1%	-0,6	-1,3	0,7%	+0,2	0,9
<i>Industrie pharmaceutique</i>	7,6	0,5%	+1,8	+3,4	0,4%	+1,1	+2,6
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	28,9	1,9%	-0,6	-2,8	1,2%	-0,2	-0,9
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	40,0	2,6%	+0,2	-0,3	1,8%	+0,0	+0,2
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	24,2	1,6%	+0,2	+1,8	1,4%	+0,5	+1,9
Industries extractives, énergie, eau	26,7	1,7%	+0,2	+0,7	1,8%	+0,7	+2,1
Construction	120,5	7,8%	+0,2	-0,6	8,1%	-0,3	-0,5
Commerce	270,4	17,4%	+0,1	+0,2	16,6%	+0,4	+0,5
Hébergement et restauration	85,3	5,5%	+0,3	+2,5	6,6%	+1,1	+3,0
Services (hors intérim)	728,1	46,9%	-0,0	+0,4	49,3%	+0,2	+1,5
Transport	124,0	8,0%	+0,4	+0,2	7,2%	+0,4	+0,9
Information et communication	40,1	2,6%	-0,3	-0,9	4,7%	-0,0	1,3
<i>Activités informatiques</i>	28,6	1,8%	-0,5	-0,8	2,9%	+0,0	+2,1
Activités financières et d'assurance	50,3	3,2%	+0,2	-0,2	4,0%	+0,4	+1,6
Activités immobilières	19,7	1,3%	-0,8	-1,1	1,4%	-1,1	-2,2
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	205,2	13,2%	-0,4	+0,1	15,1%	-0,0	+2,0
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	230,1	14,8%	+0,3	+1,0	12,5%	+0,5	+1,4
<i>Education</i>	34,0	2,2%	-0,6	+0,3	2,0%	+0,6	+1,7
<i>Activités pour la santé humaine</i>	51,5	3,3%	+0,2	+0,5	3,1%	0,3	0,9
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	127,5	8,2%	+0,8	+2,0	6,5%	+0,6	+1,8
Autres activités de services	58,8	3,8%	-0,5	+1,0	4,3%	+0,2	+2,1
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	21,6	1,4%	-0,7	+3,7	1,7%	+0,5	+4,2
Interim	66,6	4,3%	-2,6	-6,2	3,8%	-2,1	-5,0
Total	1 553,1	100,0%	-0,0	+0,1	100,0%	+0,2	+0,9

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 1 - Zoom sur l'impact des primes sur la masse salariale et le salaire moyen par tête

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette déplafonnée de cotisations de sécurité sociale. Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Elle est totalement exonérée de prélèvement sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. Elle peut aussi être versée pour les rémunérations supérieures mais est dans ce cas soumise à CSG-CRDS et à impôt sur le revenu ; elle reste exonérée de cotisations sociales et est donc aussi exclue de l'assiette déplafonnée. Le dispositif s'appliquera chaque année mais l'exonération d'impôts sera supprimée à partir de 2024.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

(Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 € et 1 500 €, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au 3^e trimestre 2023, la masse salariale prime comprise s'élève à 12 milliards d'euros, en hausse de 0,6 % sur un trimestre et de 4,4 % sur un an. Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 0,6 % sur un trimestre et de 3,6 % sur un an, pour atteindre 2 477 €.

Le SMPT présente des disparités en fonction de la nature du secteur : il est de 3 039 € dans l'industrie contre 1 704 € dans l'hébergement-restauration. Le SMPT augmente dans tous les secteurs sur le trimestre comme sur un an mais à des rythmes inférieurs à ceux observés le trimestre précédents.

TABLEAU 3 – Evolution de la masse salariale et du SMPT par grand secteur d'activité (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

2023 T2	Masse salariale avec primes			SMPT avec primes		
	Niveau (en millions d'€)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Niveau	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
Industrie	2 672,4	0,7	4,8	3 039	0,5	4,1
Construction	860,2	0,3	2,5	2 228	0,2	2,8
Commerce	2 009,4	1,0	5,1	2 346	1,1	4,1
Hébergement-Restauration	450,2	1,9	5,8	1 704	2,2	3,4
Autres services	5 540,8	0,6	4,7	2 450	0,3	3,4
Intérim	476,9	-2,0	-1,4	2 372	0,3	3,7
Total	12 009,9	0,6	4,4	2 477	0,6	3,6

Source : Urssaf

ENCADRÉ 2 - Révision des évolutions trimestrielles des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

Ce trimestre, les révisions sont imputables à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation ainsi qu'aux corrections habituelles. **Les séries intègrent les effectifs apprentis.** En conséquence l'évolution des effectifs salariés publiée ces derniers trimestres est légèrement revue à la hausse à ce titre. Cette intégration n'a aucune influence sur les évolutions de la masse salariale qui intégraient déjà les salaires versés aux apprentis depuis la publication relative au 4^e trimestre 2010.

Par rapport à la publication d'octobre 2023, l'évolution des effectifs salariés totaux hors intérimaires a été révisée à la baisse de 1 030 postes pour le 1^{er} trimestre 2023 et à la hausse de 290 postes pour le 2^e trimestre 2023. En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux hors intérimaires a été révisée de - 0,1 point pour le 1^{er} trimestre 2023 mais n'a pas été révisé pour le 2^e trimestre 2023.

TABLEAU 4 – Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles des effectifs salariés des Hauts-de-France par secteur

Secteur	Révision des effectifs salariés			
	en nombre		en points de pourcentage	
	2023 T1	2023 T2	2023 T1	2023 T2
Industrie	-40	-40	-0,0	-0,0
Construction	+110	+250	+0,1	+0,2
Commerce	-110	+450	-0,0	+0,2
Hébergement et restauration	-110	+200	-0,1	+0,2
Services (hors intérim)	-720	-260	-0,1	-0,0
Intérim	-160	-320	-0,2	-0,5
Total	-1 030	+290	-0,1	+0,0

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 3 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf ont été progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure à contrario l'homogénéité. A compter de la publication relative au 1^{er} trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au premier trimestre 2023 masse salariale effectifs salariés agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité française NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'**effectif du dernier jour ouvré du trimestre** ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent




certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le **salaires moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le **glissement trimestriel** (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel** (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme. 

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.

CHIFFRES CLÉS

13 zones d'emploi perdent des emplois par rapport au trimestre précédent

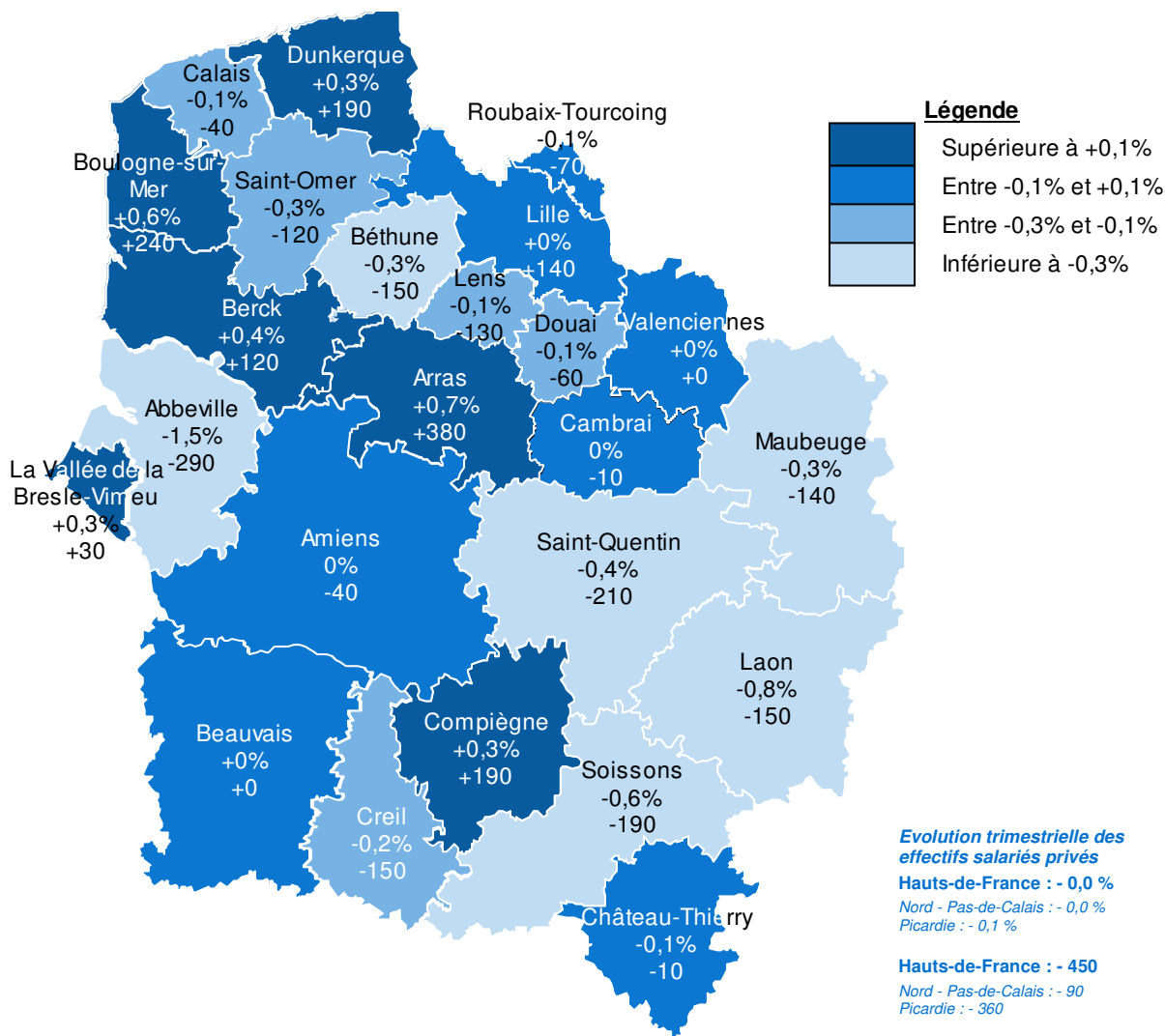
6 zones d'emploi gagnent des emplois par rapport au trimestre précédent

5 zones d'emploi sont stables par rapport au trimestre précédent

Dans 13 des 24 zones d'emploi de la région Hauts-de-France, l'emploi est en baisse par rapport au 2^e trimestre 2023. Les plus fortes baisses en nombre sont enregistrées dans les zones d'emploi d'Abbeville (- 290 postes), de Saint-Quentin (- 210 postes) et de Soissons (- 190 postes).

Les effectifs salariés sont néanmoins en hausse sur le trimestre dans 6 zones d'emplois, dont celles d'Arras (+ 380 postes), de Boulogne-sur-mer (+ 240 postes) et de Compiègne (+ 190 postes).

CARTE 2 - Taux d'évolution et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi par rapport au trimestre précédent



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

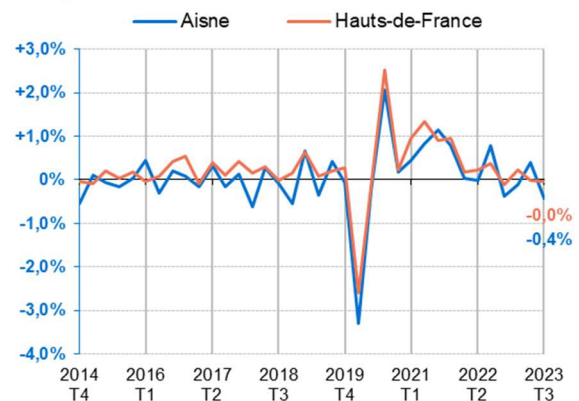
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,4 %

Après le rebond constaté au 2^e trimestre, les effectifs salariés du département de l'Aisne accusent un repli de 0,4 % ce trimestre (- 420 postes). Cette baisse est la plus marquée de la région. Sur un an, l'Aisne est le seul département de la région à afficher un recul de ses effectifs salariés (- 0,5 %).

Comme en région, l'emploi intérimaire diminue fortement (- 5,2 % soit - 280 postes) ce trimestre, portant le bilan annuel à - 10,9 %. Les effectifs du secteur des services se contractent (- 0,3 % soit - 110 postes), après 2 trimestres successifs de hausse. La construction reste en difficulté (- 1,1 % soit - 100 postes, après - 1,0 % au 2^e trimestre).

Les croissances des effectifs salariés des secteurs industriels (+ 0,1 %), du commerce (+ 0,3 %) et de l'hébergement et restauration (+ 0,1 %) ne parviennent pas à compenser les pertes des autres secteurs. Le secteur de l'hébergement et restauration affiche une progression annuelle soutenue (+ 3,1 %), bien qu'inférieure à celle constatée un an plus tôt.

GRAPHIQUE 4 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



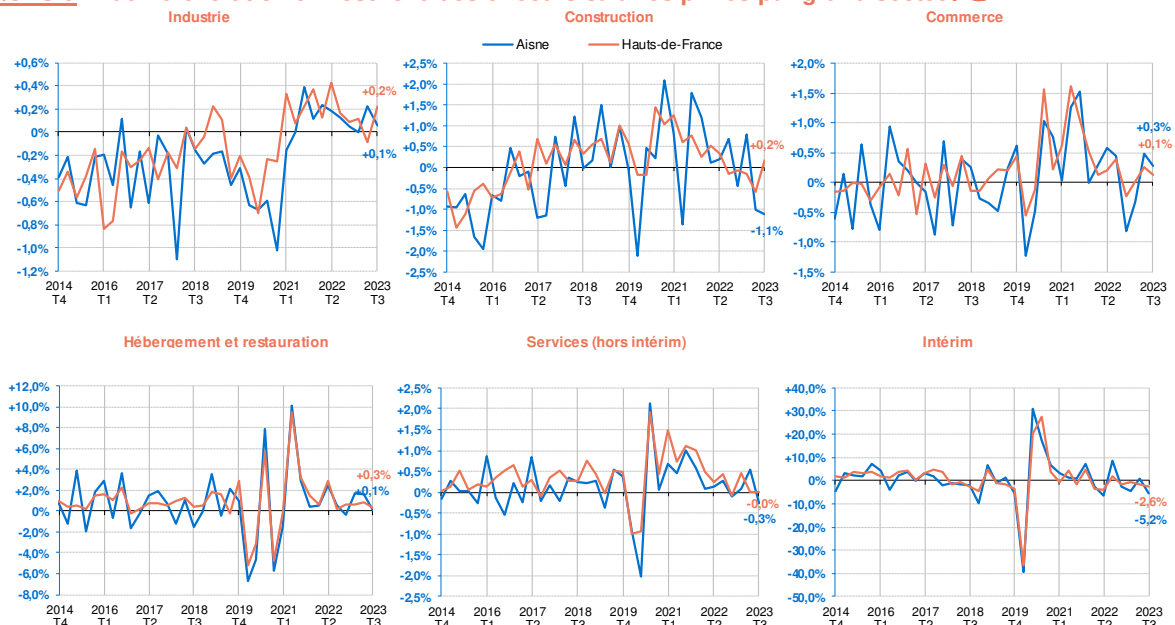
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 30 septembre 2023	Aisne				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	21 200	21,5	+0,1	+0,3	18,2	+0,2	+0,3
Construction	9 000	9,1	-1,1	-1,8	7,8	+0,2	-0,6
Commerce	18 000	18,2	+0,3	-0,4	17,4	+0,1	+0,2
Hébergement et restauration	5 300	5,3	+0,1	+3,1	5,5	+0,3	+2,5
Services (hors intérim)	40 400	40,8	-0,3	+0,3	46,9	-0,0	+0,4
Intérim	5 100	5,1	-5,2	-10,9	4,3	-2,6	-6,2
Total	98 900	100,0	-0,4	-0,5	100,0	-0,0	+0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 5 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,1 %

Contrairement à la région et pour le 2^e trimestre consécutif, le Nord est en sensible repli au 3^e trimestre 2023 : - 0,1 % soit 690 postes de moins sur 3 mois. Les effectifs salariés demeurent néanmoins en sensible hausse sur un an (+ 0,1 %).

Comme au trimestre précédent, l'intérim poursuit son repli mais à un rythme moins élevé (- 1,1 % soit - 330 postes après - 1 300 postes au trimestre précédent).

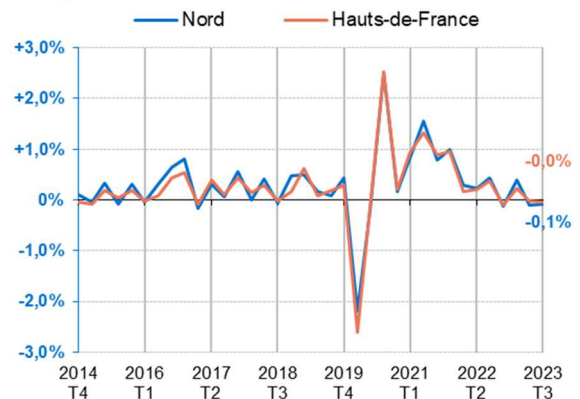
Le secteur de l'hébergement-restauration stoppe sa dynamique et perd 460 postes ce trimestre, une baisse qui s'oppose à la hausse relevée en région.

Le commerce est en légère baisse ce trimestre (- 0,1 % soit - 150 postes), de même que les services (- 0,1 %).

Contrairement au trimestre précédent, la construction reprend un peu de dynamisme ce trimestre dans le Nord (+ 0,4 % soit + 200 postes) ; sur un an, le secteur est stable.

Les effectifs industriels restent en augmentation et poursuivent ainsi leur croissance sur un an (+ 0,6 %).

GRAPHIQUE 6 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



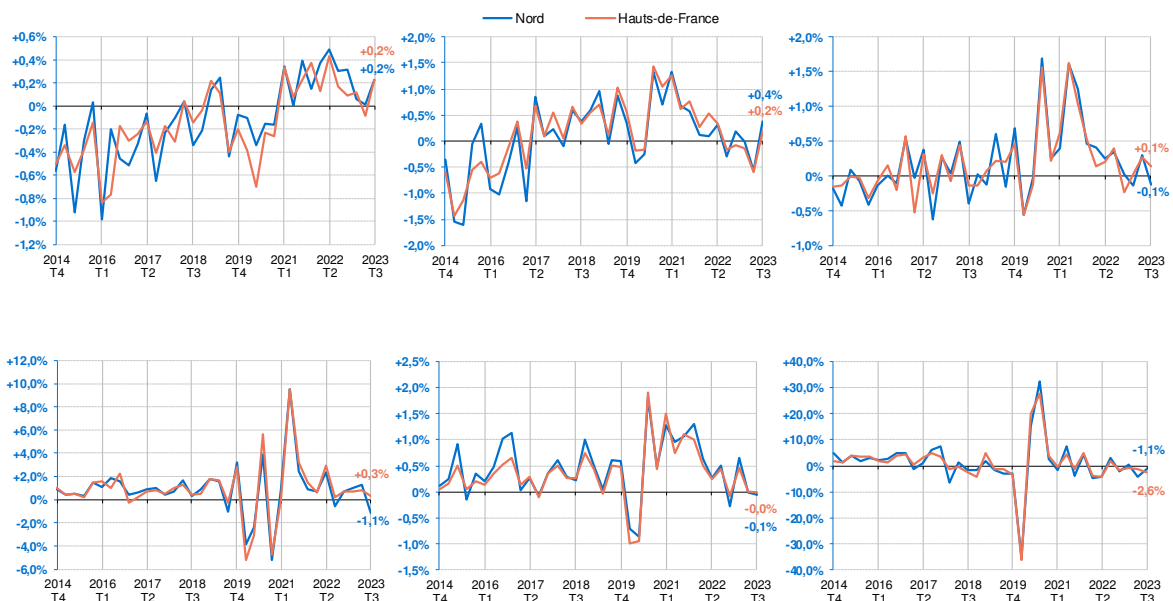
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 30 septembre 2023	Nord				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	125 400	16,2	+0,2	+0,6	18,2	+0,2	+0,3
Construction	53 100	6,8	+0,4	-0,0	7,8	+0,2	-0,6
Commerce	132 400	17,0	-0,1	+0,1	17,4	+0,1	+0,2
Hébergement et restauration	39 800	5,1	-1,1	+1,9	5,5	+0,3	+2,5
Services (hors intérim)	396 500	51,1	-0,1	+0,3	46,9	-0,0	+0,4
Intérim	29 200	3,8	-1,1	-6,9	4,3	-2,6	-6,2
Total	776 300	100,0	-0,1	+0,1	100,0	-0,0	+0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 7 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,1 %

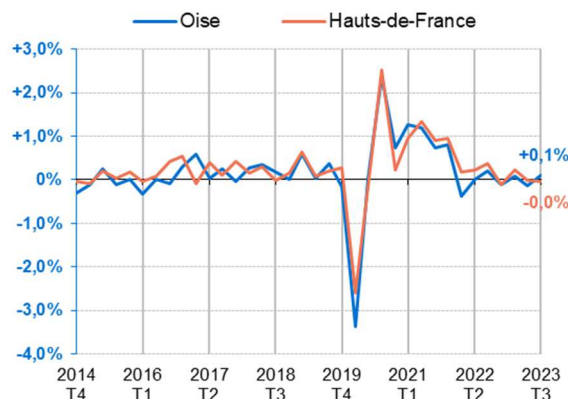
Au 3^e trimestre 2023, les effectifs salariés du département de l'Oise sont en légère progression (+ 0,1 %), après le repli de 0,1 % le trimestre précédent. Sur un an, le bilan est stable.

Les effectifs intérimaires diminuent de 1,4 % ce trimestre, après la hausse de 3,7 % au 2^e trimestre. Sur un an, c'est le seul département où l'intérim gagne des postes (+ 0,1 %). Le recul se poursuit dans le secteur des services (- 0,3 % durant 2 trimestres consécutifs, soit - 250 postes). Les effectifs industriels demeurent au même niveau qu'au 2^e trimestre.

Comme pour l'ensemble de la région, la construction renoue avec la croissance (+ 0,5 %), mettant un terme à la baisse amorcée depuis 3 trimestres. Les effectifs salariés du commerce repartent à la hausse (+ 0,7 % soit + 230 postes). Toutefois, sur un an, le bilan reste négatif.

Le secteur de l'hébergement et restauration affiche la plus forte progression de la région (+ 2,6 % soit + 270 postes), après la réduction d'effectifs enregistrée au 2^e trimestre (- 0,1 %).

GRAPHIQUE 8 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



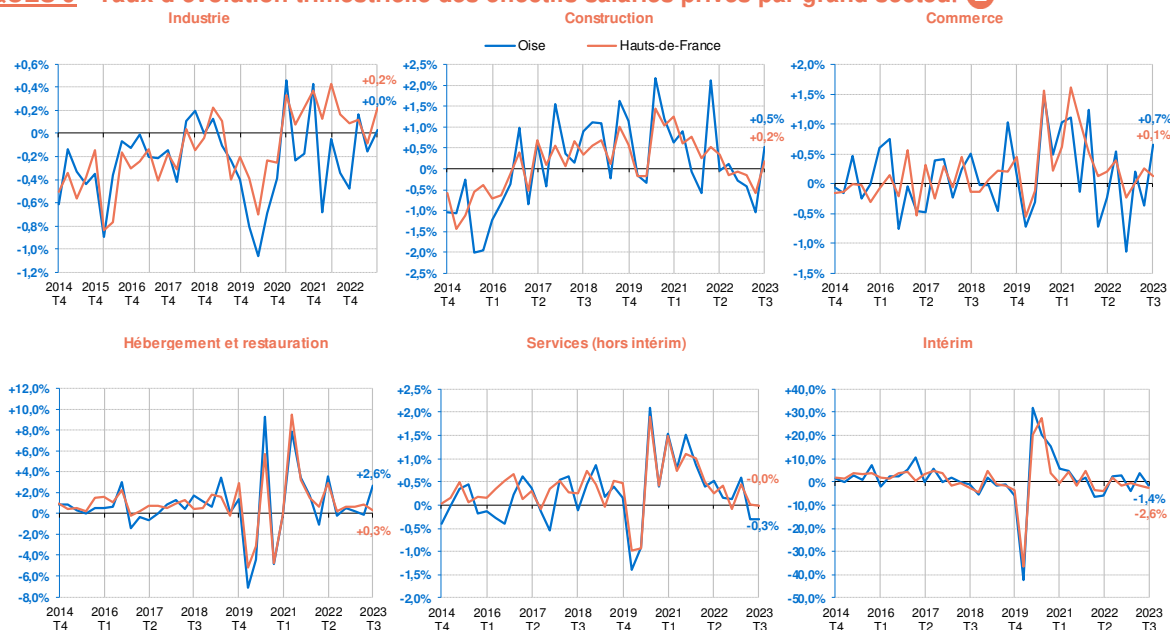
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Oise				Hauts-de-France		
	au 30 septembre 2023	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	41 100	21,3	+0,0	-0,4	18,2	+0,2	+0,3
Construction	15 400	8,0	+0,5	-1,2	7,8	+0,2	-0,6
Commerce	35 000	18,1	+0,7	-0,6	17,4	+0,1	+0,2
Hébergement et restauration	10 400	5,4	+2,6	+3,3	5,5	+0,3	+2,5
Services (hors intérim)	81 300	42,1	-0,3	+0,1	46,9	-0,0	+0,4
Intérim	10 000	5,2	-1,4	+0,8	4,3	-2,6	-6,2
Total	193 200	100,0	+0,1	-0,0	100,0	-0,0	+0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 9 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,2 %

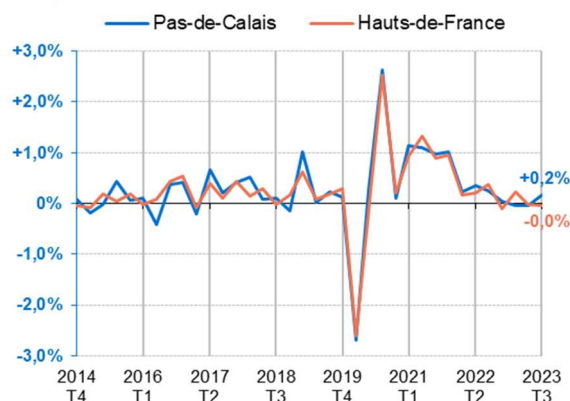
Après 3 trimestres de stabilité, le Pas-de-Calais est le département des Hauts-de-France enregistrant la plus forte hausse de ses effectifs par rapport au trimestre précédent (+ 0,2 % soit + 600 postes). Le département est en sensible hausse sur un an (+ 0,1 % soit + 450 postes).

Sur les trois derniers mois, les services, le commerce et l'hébergement-restauration maintiennent leur dynamique dans le département.

L'industrie et la construction sont de nouveau en hausse ce trimestre (respectivement + 0,3 % et + 0,1 %). L'industrie demeure en croissance sur un an alors que la construction, après 4 trimestres consécutifs de baisse, affiche un recul de 0,6 % sur un an.

Seul l'intérim demeure en repli ce trimestre dans le Pas-de-Calais pour le 7^e trimestre consécutif. Sur un an, l'intérim a ainsi perdu 1 510 postes dans le département.

GRAPHIQUE 10 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



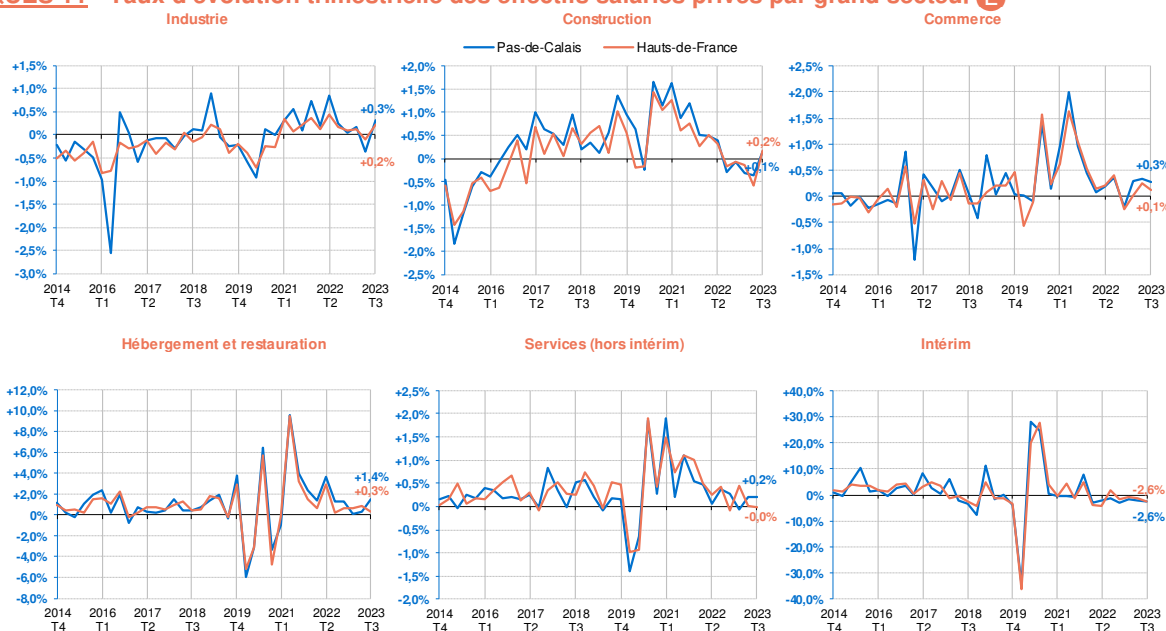
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 9 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 30 septembre 2023	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	63 700	18,4	+0,3	+0,2	18,2	+0,2	+0,3
Construction	32 600	9,4	+0,1	-0,6	7,8	+0,2	-0,6
Commerce	62 200	18,0	+0,3	+0,7	17,4	+0,1	+0,2
Hébergement et restauration	21 600	6,2	+1,4	+3,2	5,5	+0,3	+2,5
Services (hors intérim)	150 800	43,5	+0,2	+0,6	46,9	-0,0	+0,4
Intérim	15 500	4,5	-2,6	-8,9	4,3	-2,6	-6,2
Total	346 500	100,0	+0,2	+0,1	100,0	-0,0	+0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 11 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,1 %

Au 3^e trimestre 2023, les effectifs salariés de la Somme sont en léger repli par rapport au trimestre précédent (- 0,1 %). Sur un an, ils augmentent de 0,4 %, confirmant la tendance au ralentissement : un an plus tôt, le rythme annuel s'établissait à + 1,7 %.

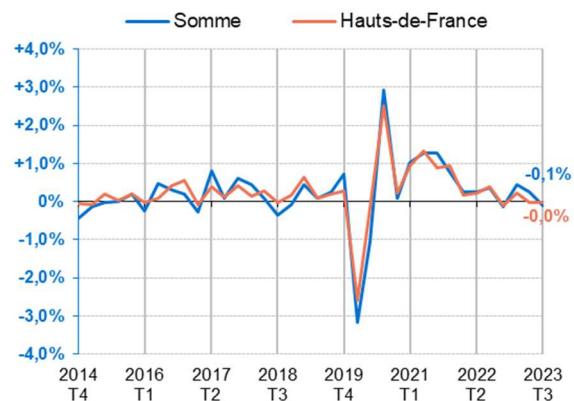
Comme en région, l'intérim est en baisse (- 8,7 % soit - 650 postes). Le secteur de la construction est quasi-stable ce trimestre (- 0,1 %).

Après le léger recul du trimestre précédent, les effectifs salariés des services connaissent un rebond (+ 0,4 % soit + 240 postes), tout comme les effectifs industriels (+ 0,4 % soit + 120 postes).

Le secteur de l'hébergement-restauration confirme son dynamisme (+ 1,5 % après + 0,8 % au 2^e trimestre et + 0,3 % au 1^{er} trimestre 2023) et affiche une croissance annuelle de 2,4 %.

Les effectifs salariés du commerce continuent d'augmenter mais à un rythme plus faible qu'au trimestre précédent.

GRAPHIQUE 12 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



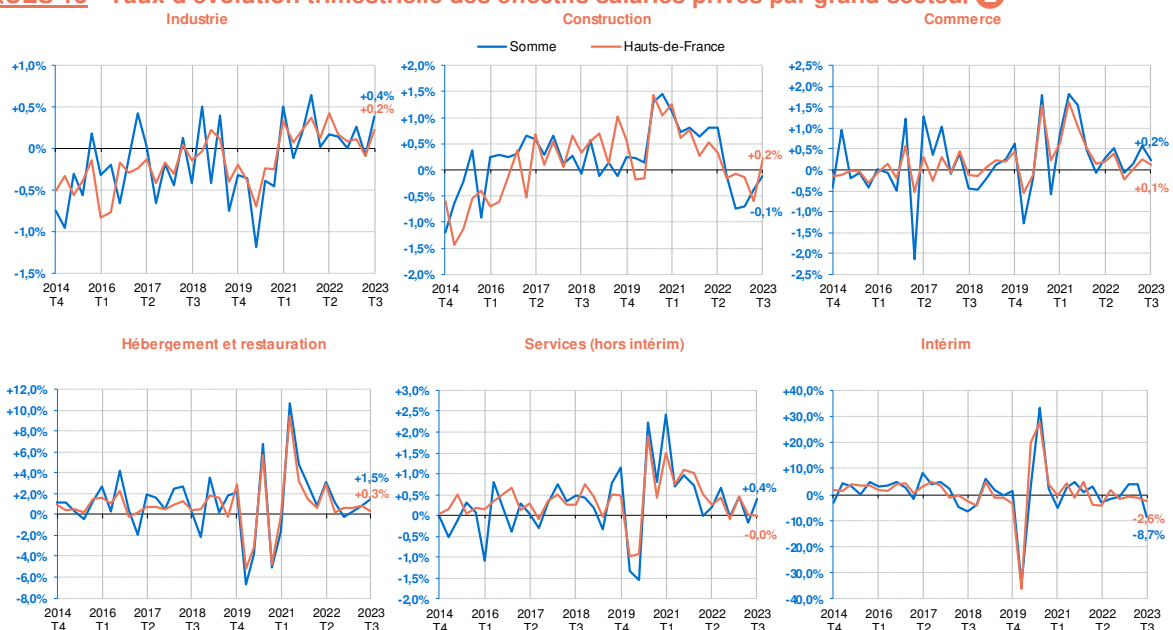
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 10 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Somme				Hauts-de-France		
	au 30 septembre 2023	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 30 septembre 2023</i>							
Industrie	30 600	22,1	+0,4	+0,6	18,2	+0,2	+0,3
Construction	10 400	7,5	-0,1	-1,9	7,8	+0,2	-0,6
Commerce	22 800	16,5	+0,2	+0,9	17,4	+0,1	+0,2
Hébergement et restauration	8 300	6,0	+1,5	+2,4	5,5	+0,3	+2,5
Services (hors intérim)	59 200	42,8	+0,4	+0,7	46,9	-0,0	+0,4
Intérim	6 800	4,9	-8,7	-2,1	4,3	-2,6	-6,2
Total	138 200	100,0	-0,1	+0,4	100,0	-0,0	+0,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 13 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)